

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 FEVRIER 2024**

Présents : MMS DUJARDIN GESQUIERE GREGOIRE LARIDANT LOUIS PYTHON SONREL VILLAUME IRDEL

MMES AUBURTIN LEROY MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme CARPENTIER représentée par Mme OHNET

M. ALLALA représenté par M. SONREL

M. GRUCKER représenté par M. GESQUIERE

Mme CARRASCO représentée par Mme VILLAUME

Mme LEGRAS représentée par Mme MOUCHOT

M. PIERRE représenté par M. LARIDANT

M. DARGENT représenté par M. IRDEL

Elus : 23

Votants : 23

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

AFFAIRES GENERALES

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2024**

- Reportée au prochain conseil

➤ **Subvention au Comité des œuvres sociales des personnels de Damelevières**

En 2023 le COS a organisé à nouveau :

- un barbecue ouvert à tous les agents des 3 structures en juin, à l'occasion de son AG
- une sortie de St Nicolas pour les enfants du personnel : après midi poneys au club équestre de Damelevières pour les enfants, place de ciné offerte pour les ados

Pour 2024 le COS souhaite :

- renouveler le barbecue qui fait l'unanimité des agents et créer une réelle convivialité
- remplacer l'après-midi des enfants – qui touche peu d'enfants par une sortie ouverte à tous les agents dans le courant de l'automne.
- demande de reconduction à l'identique de la subvention 2023 (1500€).

M. le Maire se félicite que le COS ait été repris en main par plusieurs agents depuis 2019. Cette redynamisation est positive, la participation par exemple au barbecue annuel est plutôt importante avec plus des 2/3 des agents présents.

- *Approuvé à l'unanimité*

➤ **Adhésion au CNAS 2024**

Afin de permettre aux agents de bénéficier d'une action sociale, la ville cotise chaque année au CNAS.

Le montant des cotisations a été réévalué à 217€ par agent actif et 141€ par agent retraité

- *Approuvé à l'unanimité*

FINANCES

➤ **Chalet de Bussang**

Mme L'adjointe aux finances et aux affaires générales signale que Le taux d'occupation du chalet pour cette année 2023 a été bon avec pour la première fois davantage de réservations en pension complète que de réservations libres. Les prévisions 2024 partent sur de bonnes bases.

Le compte administratif 2023 est équilibré : le chalet génère davantage de recettes que de dépenses et peut ainsi autofinancer ses investissements pour l'amélioration de la qualité d'accueil.

○ **Vote du compte administratif 2023**

M. le Maire sort de la salle. M. VILLAUME, 1^{er} adjoint fait lecture du compte administratif et procède aux votes.

Investissement :

En dépenses : Prévu 320€ > réalisé : 0€
En recettes : Prévu 320€ > réalisé : 320€
> excédent : 320€

Fonctionnement :

En dépenses : Prévu 133 430€ > réalisé : 124 314.50€
En recettes : Prévu 133 430€ > réalisé : 136 296.77€
> excédent : 11 982.27€

- *Approuvé à l'unanimité*

○ **Vote du compte de gestion 2023**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Angélique MARTIN à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

- *Approuvé à l'unanimité*

○ **Affectation du résultat**

Excédent de fonctionnement de 11 982.27€ > Reporté en fonctionnement (002)

Excédent d'investissement de 320€ > Reporté en investissement

- *Approuvé à l'unanimité*

○ **Vote du budget primitif 2024 :**

équilibré en dépenses et en recettes à 320€ en investissement, 122 255€ en fonctionnement

- *Approuvé à l'unanimité*

➤ **Funérarium**

Mme L'adjointe aux finances et aux affaires générales signale que l'activité du funérarium a augmenté de 35% en 2023. Les recettes générées et reversées au budget communal ont été à hauteur de 20 000€ en 2023 et il est proposé pour 2024 à hauteur de 25 000€.

M. le Maire indique que ce reversement pourrait être supérieur si l'une des sociétés de pompes funèbres principale cliente du funérarium n'avait pas un retard de paiement de plusieurs mois.

Cet élément mis à part, les résultats financiers de cet établissement démontre à quel point il répond à un besoin du territoire et qui s'autofinance et contribue de lui-même au remboursement de l'emprunt réalisé pour sa construction. Quand cet emprunt sera remboursé, le funérarium contribuera en net aux recettes de la commune.

○ **Vote du compte administratif 2023**

M. le Maire sort de la salle. M. VILLAUME, 1^{er} adjoint fait lecture du compte administratif et procède aux votes.

Investissement :

En dépenses : Prévu 0€ > réalisé : 0€

En recettes : Prévu 0€ > réalisé : 0€

> excédent : 0€

Fonctionnement :

En dépenses : Prévu 31 167.03€ > réalisé : 28 022.20€

En recettes : Prévu 31 167.03€ > réalisé : 41 413.53€

> excédent : 13 391.33€

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Vote du compte de gestion 2023**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Angélique MARTIN à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Affectation du résultat**

Excédent de fonctionnement de 13 391.33€ > Reporté en fonctionnement (002)

Excédent d'investissement de 0€

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Vote du budget primitif 2024**

équilibré en dépenses et en recettes.

- *Approuvé à l'unanimité*

➤ **Vote des taux d'imposition 2024**

Mme L'adjointe aux finances et aux affaires générales présente la proposition de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024.

Ils seront donc reconduits à l'identique par rapport à l'année précédente comme suit :

	2023	2024
Taxe foncière bâti	32.49%	32.49%
Taxe foncière non bâti	34.97%	34.97%
Contribution foncière des entreprises	21.38%	21.38%
Taxe d'habitation résidences secondaires (THS)	20.86%	20.86%
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THVL)	20.86%	20.86%

ENFANCE JEUNESSE

➤ **Enfance-Jeunesse**

Mme L'adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse indique que le budget démontre une fréquentation identique pour les enfants et supérieure pour les ados. Le nouveau Portail enfance jeunesse permet de mieux suivre les pointages des présences et cela augmente les recettes.

M. le Maire explique la hausse de ce budget par l'inflation sur les dépenses générales et sur la masse salariale, incluant la prime inflation qui sera versée en avril. Une inconnue importante chaque année sur ce

budget : les recettes à percevoir de la CAF. En 2023, le montant versé était une bonne surprise, supérieure aux attentes. Pour 2024 les prévisions restent difficiles à faire.

○ **Vote du compte administratif 2023**

M. le Maire sort de la salle. M. VILLAUME, 1^{er} adjoint fait lecture du compte administratif et procède aux votes.

Investissement :

En dépenses : Prévu 0€ > réalisé : 0€

En recettes : Prévu 0€ > réalisé : 0€

> excédent : 0€

Fonctionnement :

En dépenses : Prévu 769 918.81€ > réalisé : 756 388.65€

En recettes : Prévu 769 918.81€ > réalisé : 849 303.43€

> excédent : 92 914.78€

- *Approuvé à l'unanimité*

○ **Vote du compte de gestion 2023**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Angélique MARTIN à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

- *Approuvé à l'unanimité*

○ **Affectation du résultat**

Excédent de fonctionnement de 92 914.78€ > Reporté en fonctionnement (002)

Excédent d'investissement de 0€

- *Approuvé à l'unanimité*

○ **Vote du budget primitif 2024 :**

équilibré en dépenses et en recettes à 809 750€ en fonctionnement

- *Approuvé à l'unanimité*

➤ **Rénovation des locaux des Petits loups : demande de subventions**

M. le Maire rappelle le projet de lancer la rénovation des locaux d'accueil périscolaire et extrascolaire « Les Petits loups ».

AU vu de l'évolution des travaux il est proposé d'ajouter le renouvellement des sols pour un montant de 11390.70€ HT et de modifier le plan de financement et les demandes de subventions en conséquence.

DEPENSES HT		RECETTES		
<i>Travaux :</i>				
Cloisons et ouvertures de fenêtres	4 680,00 €	CAF Plan mercredi	54%	64 087,00 €
Huisseries salles	14 219,00 €	ETAT : DETR	26%	30 732,70 €
Création entrée /salle des grands: porte extérieure	3 000,00 €	Autofinancement	20%	23 383,01 €

Création entrée /salle des grands: porte intérieure	308,35 €			
Réfection plafond entrée 12m² salle des grands	894,28 €			
Chaudière sécurisée	6 352,68 €			
Changement dalles plafonds	1 045,69 €			
peinture	1 134,61 €			
éclairage LED	1 370,65 €			
changement WC handicapés	316,07 €			
changement sol souple	11 390,70 €			
<i>Mobilier :</i>				
Mobilier cantine et accueil ALSH	64 348,66 €			
Lave-linge	574,16 €			
<i>Coût aménagement:</i>				
Aménagement cuisine pédagogique	5 904,78 €			
<i>Équipement matériel, informatisation :</i>				
Matériel informatique adapté/ étude ergonomique	273,08 €			
Ecran tactile de pointage par les familles	2 390,00 €			
TOTAL	118 202,71	TOTAL		118 202,71 €

URBANISME ET PATRIMOINE

• **Rénovation de l'éclairage public des équipements sportifs : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la réfection des éclairages publics des équipements de la zone a été validée au conseil de janvier.

Changement des projecteurs d'éclairage extérieurs en LED et mise aux normes des tableaux électriques selon les préconisations des clubs et fédérations partenaires comme la FFF sur les équipements suivants :

- Stade de foot municipal (4 mâts)
- Terrain de tennis (2 mâts)
- Bassin de plein air (4 mâts)
- Stade d'athlétisme du Mainbourg (1 mât).

LA rénovation de l'éclairage du stade de foot se fera pour une catégorie de stade E7 et non E6 car cela correspond mieux à nos besoins et le coût est beaucoup moins élevé. Par conséquent le soutien de la fédération française de football sera de 10% au lieu de 20%.

Le plan de financement est donc modifié en conséquence :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux : Tennis, Bassin de plein air, terrain du Mainbourg		ETAT : DETR	30%	26 607,67 €
réfection tableaux électriques (3 tableaux)	2 268,77 €			

remplacement des dispositifs d'éclairage (en LED) tennis, stade du Mainbourg et bassin de plein air	17 527,58 €			
location nacelle 16mètres	1 944,80 €			
Travaux : terrain de football				
étude de solidité des mâts	5 000,00 €	Fédération française de football - soutien football amateur	10%*	6 695,11 €
réfection tableaux électriques	1 951,08 €			
remplacement des dispositifs d'éclairage (en LED) terrain de football (matériel et pose)	60 000,00 €			
<i>SOUS TOTAL TERRAIN DE FOOTBALL</i>	<i>66 951,08 €</i>	Autofinancement	62%	55 389,45 €
TOTAL	88 692,23 €	TOTAL		88 692,23 €

*des dépenses afférentes au terrain de football

○ Approuvé à l'unanimité

• **Rénovation du bassin de plein air : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus au bassin de plein air cette année :

- Réfection du revêtement des trois bassins (volume total estimé 1500m3)
- Remplacement et modernisation du système de filtration des bassins

Le département pourrait soutenir jusqu'à hauteur de 20% au lieu de 10%. Sans assurance, on peut néanmoins reprendre le plan de financement en ce sens.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Rénovation du revêtement	138 309,71 €	ETAT :		
Remplacement et modernisation du système de filtration	85 676,67 €	DSIL 30%	30%	70 195,91 €
Electricité, peinture et fournitures diverses	10 000,00 €	Conseil départemental (AT54)	20%	46 797,28 €
		Autofinancement	50%	116 993,19 €
TOTAL	233 986,38 €	TOTAL		233 986,38 €

○ Approuvé à l'unanimité

➤ **Rénovation des ascenseurs de la Résidence autonomie : subventions.**

Le plan de financement est estimé à ce jour à 140 000€. Le montant des dépenses sera affiné une fois les offres des prestataires reçues. Il faut ajouter à ce montant le coût du bureau d'études qui fera l'assistance à maîtrise d'ouvrage, indispensable sur ces travaux au vu de la technicité du sujet.

Le département et la CARSAT pourraient soutenir ce projet. Il est proposé de solliciter les subventions sur le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	17 680,00 €	CARSAT 40%	40,0%	63 072,00 €
Travaux	140 000,00 €	Conseil départemental Service Autonomie	30,0%	47 304,00 €
		Autofinancement	30,0%	47 304,00 €
TOTAL	157 680,00 €	TOTAL		157 680,00 €

- Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme L'adjointe aux finances et aux affaires générales indique que le prochain appel à projets du budget participatif va être lancé en avril dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Le projet « Effeuillons la Marguerite » de création de sentiers de randonnée va aboutir dans les prochaines semaines. Celui proposé en 2023 « Voiture 14 » va solliciter le financement de la commune

Le projet « La Voiture 14 » doit nous fournir un budget. Le budget participatif devrait leur permettre de bénéficier d'une aide financière et matériel de la commune mais également de mettre un local à disposition (sous condition du montant des devis en cours)

Mme Mouchot rapporte la qualité et la bonne organisation du carnaval organisé par le CMEJ le samedi 24 février. Les enfants étaient ravis. Les anciens de la résidence autonomie ont beaucoup apprécié la visite des enfants. Les beignets de M. Pierre ont eu un grand succès.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	Excusé
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	Excusé
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	Excusée
PIERRE	Thomas	Excusé
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	Excusé
IRDEL	Thierry	